

« Il est temps d’assurer une réelle indépendance de l’audit de durabilité en Europe »

Chapeau introductif : L’Union européenne négocie la révision de la Directive sur les déclarations extra-financières des entreprises. L’objectif est clair, celui de renforcer très nettement le poids et la place des informations extra-financières, de durabilité, dans les obligations de transparence des grandes entreprises.

Les négociateurs du Parlement, de la Commission et du Conseil espèrent aboutir à un compromis sous présidence française d’ici fin juin. Les législateurs proposent non seulement d’élargir à un plus grand nombre d’entreprises l’obligation de certification des informations sur le développement durable mais aussi de l’ouvrir à des vérificateurs indépendants experts du développement durable pour s’assurer de la fiabilité des déclarations.

Pour un équilibre entre finance et durabilité

Alors que l’Union européenne, par le Green deal et la taxonomie, entend se donner les moyens de devenir une puissance verte, la fiabilité et la précision des informations extra-financières sont capitales. Si elles le sont en premier lieu pour l’entreprise elle-même, elles le sont aussi pour les investisseurs et les parties prenantes en ce qu’elles leur permettraient de juger de la crédibilité des plans de transition et d’apprécier leur niveau d’alignement avec l’Accord de Paris ou les conventions internationales sur les droits sociaux et humains. Cette évolution est indispensable pour dépasser un capitalisme où la performance des entreprises n’est concrètement mesurée qu’à l’aune de sa performance financière et de ses profits. Il est grand temps d’aider les entreprises à apporter plus de transparence et de rigueur en matière de durabilité et de faire reconnaître leurs efforts pour le développement durable.

Le secteur de la certification indépendante soutient cette réforme nécessaire pour redonner confiance dans les déclarations des entreprises et ainsi éviter le *greenwashing*. Pour autant, le marché européen de l’audit est aujourd’hui dans une position d’oligopole où seule une poignée de cabinets d’audit vérifient la quasi totalité des états extra-financiers et des rapports de gestion des grands groupes et des sociétés cotées en Europe.

Ouverture du marché

Ouvrir le marché aux organismes de certification indépendant est une nécessité qui apportera de nombreux avantages aux entreprises et rassurera une société civile toujours plus exigeante sur le sujet: plus forte expertise technique, rigueur, indépendance, absence de conflit d’intérêt et meilleurs tarifs.

Mais, Il existe un risque que cette ouverture n’ait pas lieu si les cabinets d’audit continuent de pouvoir certifier simultanément les rapports financiers et de durabilité (extra-financiers). Si tel était le cas, la concentration accrue du marché de l’audit par les acteurs déjà en place, pourrait alors compromettre l’indépendance des auditeurs et à terme faire augmenter les honoraires d’audit ou d’assurance de ces informations. Il est donc souhaitable d’offrir aux entreprises un plus large choix de prestataires de services indépendants pour l’assurance des informations en matière de durabilité en imposant aux Etats membres d’ouvrir leur marché aux nouveaux acteurs de la certification.

Indépendance vis-à-vis de la finance

Les risques de conflit d'intérêt proviennent aussi bien de l'influence des activités de conseil sur l'audit, que de l'influence des enjeux de la finance sur la durabilité. Dans la stratégie des entreprises, les performances financières et durables peuvent parfois s'avérer contradictoires. Dès lors, comment assurer une réelle indépendance des éléments de durabilité au sein de l'entreprise si l'audit de durabilité reste un accessoire de l'audit financier ?

Réfléchir et mettre en œuvre, si ce n'est un contre-pouvoir, un pouvoir d'analyse complémentaire à celui quasi-monopolistique de la rentabilité et de l'analyse purement financière donnera à la durabilité non seulement la possibilité de développer son propre marché économique mais surtout lui assurera le sérieux et l'indépendance nécessaires. Cela répond à la demande des parties prenantes et de la société civile pour que le développement durable ne soit ni un simple exercice de communication, ni une discipline mineure.

Renforcer l'expertise technique lors des audits

Une séparation des audits financier et extra-financier, voire une séparation de l'analyse technique et du contrôle du reporting de durabilité, même partielle, apporterait des garanties en matière d'expertise et d'indépendance. Le secteur de la certification apporterait en plus de l'expertise technique de ses ingénieurs et techniciens, sa couverture internationale et sa pratique des audits sur site pour vérifier, au-delà des indicateurs présentés dans les rapports, l'adéquation et l'efficacité sur le terrain des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux.

Cela conduirait aussi à relancer des appels à offres et à ouvrir le marché à des organismes tiers indépendants qui apporteront leur qualité de service et aboutiront à des prix plus compétitifs. Cette politique de renouvellement de contrats devrait satisfaire les services achat et profiter aux entreprises. A l'inverse si le marché reste verrouillé, les prestataires indépendants ne pourront pas faire les investissements indispensables pour s'y engager. Le marché de l'audit européen resterait alors aux mains de quelques grands groupes pour la plupart extra-européens.

C'est pourquoi, nous acteurs économiques de la certification indépendante appelons la France, actuellement et pour quelques semaines encore en charge de la présidence du Conseil de l'Union européenne et les Etats membres de l'Union européenne à permettre que les audits en matière de durabilité puissent s'exercer non pas exclusivement, mais essentiellement, aux côtés des auditeurs financiers. Il s'agit de lutter efficacement contre tous les risques de conflits d'intérêts et s'extraire de la seule logique financière afin de permettre une réelle ouverture du marché européen à une analyse extra financière autonome et de qualité qui assurera son développement économique et technique.

Signataires :

Jacques Pommeraud, Directeur Général Afrique-France de **BUREAU VERITAS**, Président de **FILIANCE**

Philippe Maillard, Directeur Général d'**APAVE Groupe**

Hervé Montjotin, Président Exécutif du Groupe **SOCOTEC**

Nicolas Bouvier, Exécutif Vice-Président France et Europe du Sud de **DEKRA**

Alain Guy, Président du Groupe **SGS France**

Pierre-Guillaume Lansiaux, Directeur Général du **Groupe QUALICONSULT**

François Grémy, Délégué Général de **FILIANCE**